

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 12 février 2024 nommant le jury du concours externe du CAPES, section langues vivantes étrangères : arabe, pour la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour l'épreuve orale d'entretien avec le jury du concours susvisé :

**Examineur spécialisé**

M. Sylvain RIVIERE  
Personnel de direction

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 juin 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

  
Nadine COLLINEAU